

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 16 décembre 2022 à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, BARTOLI Jean-Christophe, , CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, SAMPIERI Jean-Pierre,
Présents : 8	
Votants : 12	Etaient excusés et représentés par pouvoir : QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent
	Etaient absents : ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ Zélia, VAUTRIN Marie Gabrielle
	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : approbation du plan de financement de l'étude toponymique de la commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans un souci de mise en valeur du Patrimoine et de l'histoire de la Commune, il est proposé d'élaborer une étude toponymique de la Commune.

Cette étude permettrait de constituer une cartographie précise, d'aider à la géo localisation des toponymes et de restituer une occupation du territoire, tout en recueillant la mémoire des lieux.

L'étude sera réalisée autour de trois axes :

- des recherches bibliographiques et le report des données dans un SIG
- des enquêtes orales
- l'analyse des données et la rédaction d'un rapport

Le plan de financement suivant est proposé :

Sources de financement	Taux	Montant H.T	Montants T.T.C
COLLECTIVITE DE CORSE – LANGUE CORSE	50 % du TTC	3 000,00 €	3 600,00€
AUTOFINANCEMENT	50 % du TTC	3 000,00€	3 600,00€
TOTAL	100 %	6 000,00 €	7 200,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,



DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement présenté

Article 2 : D'autoriser le Maire à solliciter les organismes financeurs et à effectuer toutes les démarches relatives à ce projet

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget,

Voix POUR :	12
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 19/12/2022	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 16 décembre 2022, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/12/2022 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
---	--